

ACTION URGENTE

UNE FEMME IRANIENNE RISQUE D'ÊTRE EXÉCUTÉE

La condamnation à mort de l'Iranienne Reyhaneh Jabbari a été transmise au Bureau d'application des peines à Téhéran, en Iran. Lorsque cet organisme reçoit les condamnations à mort, elles peuvent être appliquées à tout moment.

Reyhaneh Jabbari, âgée de 26 ans, a été arrêtée en 2007 pour le meurtre de Morteza Abdolali Sarbandi, ancien employé du ministère iranien des Renseignements. Elle a avoué le meurtre tout de suite après son arrestation, bien qu'aucun avocat ne fût présent au moment où elle a « avoué ». Elle a affirmé qu'elle avait tué Morteza Abdolali Sarbandi en état de légitime défense.

Après avoir été interpellée, Reyhaneh Jabbari a été détenue à l'isolement pendant deux mois à la prison d'Evin à Téhéran, sans pouvoir consulter un avocat ni entrer en contact avec sa famille.

Reyhaneh Jabbari a été condamnée à mort au titre de *qisas* (« réparation ») par un tribunal pénal à Téhéran, en 2009. Sa condamnation a été confirmée par la Cour suprême la même année. En mars 2014, sa famille a été informée du fait que sa sentence avait été transmise pour être appliquée. Aux termes du droit iranien, l'avocat du condamné doit être informé 48 heures à l'avance de la date de l'exécution. Les sentences prononcées au titre de *qisas* ne peuvent faire l'objet d'une grâce de la part du Guide suprême.

Amnesty International estime que les liens de Morteza Abdolali Sarbandi avec le ministère des Renseignements ont sans doute entamé l'impartialité des enquêtes du tribunal.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités iraniennes à ne pas exécuter Reyhaneh Jabbari ;
- rappelez-leur qu'aux termes de l'article 6-4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie, tout condamné à mort a le droit de solliciter la grâce ou la commutation de la peine.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 23 MAI 2014 :

Guide suprême de la République
islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street – End of Shahid
KeshvarDoust Street,
Tehran, République islamique d'Iran
Twitter : @khamenei_ir
Courriel: info_leader@leader.ir

**Formule d'appel : *Your Excellency, /
Excellence,***

Ayatollah Sadegh Larijani

c/o Public Relations Office
Number 4, 2 Azizi Street intersection
Tehran, République islamique d'Iran
(Objet : Ayatollah Sadegh Larijani)

**Formule d'appel : *Your Excellency, /
Monsieur,***

Copies à :

Président de la République islamique
d'Iran

Hassan Rouhani
The Presidency
Pasteur Street, Pasteur Square
Tehran, République islamique d'Iran
Courriel : media@rouhani.ir
Twitter : @HassanRouhani (anglais) et
@Rouhani_ir (persan)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE FEMME IRANIENNE RISQUE D'ÊTRE EXÉCUTÉE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Amnesty International s'oppose en toutes circonstances et sans aucune exception à la peine de mort, quelles que soient la nature et les circonstances du crime commis, la culpabilité ou l'innocence ou toute autre situation du condamné, ou la méthode utilisée pour procéder à l'exécution. La peine capitale viole le droit à la vie, garanti par la Déclaration universelle des droits de l'homme, et constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit.

Nom : Reyhaneh Jabbari
Femme

AU 85/14, MDE 13/018/2014, 11 avril 2014